



Rentrée 2023

Une rentrée de maquignons ?

C'est la rentrée et, manifestement, les responsables politiques qui sont aux affaires ont bien fait leurs devoirs de vacances sous le signe du machiavélisme, avec ruse, mauvaise foi et perfidie.



En effet, il ne devait pas y avoir de problèmes de recrutement pour ce rendez-vous tellement important pour nos élèves. Pourtant, de jeunes collègues sont recrutés sur Facebook ou sur le site de Pôle Emploi, au titre de contrats de droit privé. Les parents d'élèves ne peuvent qu'être offusqués par ces procédés qui écornent un peu plus l'image des enseignants, mais aussi leur amour-propre. Mais s'en préoccupe-t-on en haut lieu ?

Une fois arrivés dans leur établissement d'affectation, ces jeunes enseignants (y compris les Maîtres auxiliaires) se rendent rapidement compte qu'ils sont les grands oubliés de la négociation sur la répartition des fameuses briques du Pacte enseignant, ce mirifique dispositif qui risque de conduire à un fonctionnement à plusieurs vitesses et à des situations d'inégalité entre élèves. Certains y voient aussi une forme de remise en cause du statut de l'enseignant, voire une libéralisation progressive du système. De ce point de vue, le parallèle avec l'expérimentation sur l'autonomie des établissements lancée par le président de la République à Marseille en 2021, s'impose.

Il s'avère que ce Pacte enseignant, outre le fait de démontrer que l'Etat est en capacité de déployer des moyens financiers colossaux, au lieu de créer des postes, s'illustre par le « Divide et impera » (« divise et règne ») si cher à Machiavel. En l'occurrence, les équipes pédagogiques seront durablement divisées. Ceux qui font de la résistance, ceux qui acceptent de s'engager au nom de difficultés économiques et sociales que l'inflation actuelle accentue, ceux qui attendent encore de voir... Les salles des professeurs risquent de ressembler de plus en plus à des foires d'empoigne.

Dès lors, le système dérégulé qui se profile sous nos yeux, au nom du « travailler plus pour gagner plus » ne laisse rien augurer de bon, les équipes de droit privé étant déjà mises sous pression du fait de la mise en œuvre de la nouvelle convention collective du CNEAP. Quant aux agents publics, leurs conditions d'exercice d'un métier déjà difficile se dégradent.

La CGT-EP dénonce cette dérive mortifère. Notre organisation syndicale pointera systématiquement ces choix politiques néolibéraux qui induisent dysfonctionnements et injustices. Elle n'hésitera pas, non plus, à dénoncer les transpositions didactiques qui sont faites dans les référentiels pour satisfaire les tenants d'une agriculture productiviste qui dicte ses conditions. La transition agro-écologique et le développement d'une agriculture biologique, le statut des femmes et le sexisme dans l'agriculture, le bien-être animal sont, par exemple, des sujets prioritaires pour lesquels l'intérêt public doit primer sur les stratégies de quelques-uns.

Bonne rentrée à tous !

Notre force, en cette rentrée, ce sera le collectif.
Rejoignez-nous !

Ensemble !

NOS MÉTIERS • NOS LUTTES • NOTRE FIERTÉ

f @ t www.cgt-ep.org





CHECK-LIST

DE RENTRÉE

Petit pense-bête à l'usage du professeur ...



- Le 30 septembre, je reçois **la première version de ma fiche-poste**. La fiche poste doit correspondre à mon emploi du temps.
- Le SCA (Suivi Concertation et Autres) doit représenter environ 60h à 85h** pour un temps plein (équivalent 120h à 170h car coef. 0,5).
- Les heures de vie de classe, en lycée, ne doivent pas être prises sur la DGH (dotation globale horaire)** mais payées en HSE ou sur fonds propres, par l'établissement.
- Seule 1 heure supplémentaire peut être imposée** par le chef d'établissement à un enseignant à temps-plein.
- Je ne dois pas rattraper mes heures non réalisées** dans les cas suivants : jours fériés, congés maternité et paternité, formation, sorties pédagogiques quand j'accompagne, conseils, commissions et réunions imposées, jury d'examen ...
- La participation aux journées portes ouvertes n'est pas obligatoire** et les heures effectuées doivent être comptées et récupérées.
- Un enseignant.e n'est pas obligé d'accepter de remplacer son collègue absent.**
- Je peux refuser d'être professeur principal.**
- Pour un temps plein, je ne peux pas effectuer plus de 20h15 de cours par semaine sur plus de 4 semaines consécutives.**
- Je me renseigne et m'inscris aux formations** proposées par l'IFEAP et l'UNREP.
- Je vérifie** que j'ai été concerté.e pour le pacte.

entre autres ...

Et petit pense-bête à l'usage des personnels de droit privé

Je **compare** ma fiche d'affectations précisant le FAF annuel (déjà reçue) avec le temps de travail annuel figurant sur mon contrat de travail (ou avenant).

Je **vérifie** que mon contrat comporte : la désignation exacte de l'employeur, la date d'entrée en fonction, la nature du contrat (CDI, CDD, CDDU), la durée éventuelle de la période d'essai, la durée et l'organisation du temps de travail, le ou les lieux de travail, la nature de l'emploi exercé, les éléments de calcul de la rémunération, la durée des congés annuels, la caisse de retraite complémentaire et l'organisme de prévoyance, la référence à la Convention Collective...

En plus je **dois OBLIGATOIREMENT recevoir** : une fiche de poste évolutive et non contractuelle ; une fiche de classification précisant les éléments déterminant ma rémunération; une notice d'information relative à la Convention Collective, où le lieu où je peux la consulter; la notice de la complémentaire santé.

En tant qu'**AVS ou enseignant-formateur**, je peux être embauché en CDD d'usage et je dois être informé qu'à son issue je ne recevrais pas d'indemnité de précarité.

Les jours fériés sont chômés et payés...JE NE DOIS DONC PAS RECUPERER LES HEURES NON FAITES.

J'ai le droit à la déconnexion J'ai le droit à la formation (un des critères classants !) Je **dois avoir** mon PIV ou planning dans un délai de 10 jours Je **dois passer** une visite médicale du travail si je suis nouveau

entre autres ...

Vous pouvez compter sur nous !



**PERMANENCE TEL / VISIO
MERCREDI AM**

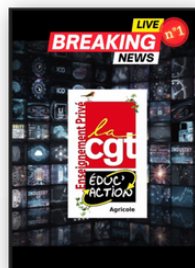
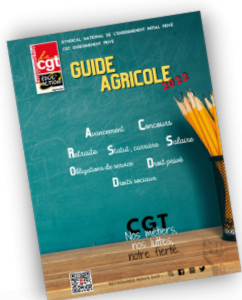


06-04-02-94-81



Un guide pratique, un site spécifique, un mail dédié, des possibilités de conseils par visio, des listes d'informations, des breaking news ou une appli sur votre téléphone !

Avec la CGT, je suis informé.e.



@agricole@cgt-ep.org

Mais surtout des correspondant·es locaux·locales !



Jean-Romain Chapy
06 95 23 22 54
jean-romain.chapy@cgt-ep.org



Laurence Guillaume
06 19 62 67 57
laurence.guillaume@cgt-ep.org



Julien Leclercq
06 70 86 67 57
julien.leclercq@cgt-ep.org



Anne-Gaëlle Pastureau
06 72 98 30 29
anne-gaelle.pastureau@cgt-ep.org



Xavier Goguy
06 72 60 58 95
xavier.goguy@cgt-ep.org



Barbara Chauveau
06 72 94 48 52
barbara.chauveau@cgt-ep.org



Céline Levesque (droit privé)
06 04 02 94 81
celine.levesque@cgt-ep.org



Patrice Castel
06 87 02 12 91
patrice.castel@cgt-ep.org



Mathilde Grandfils
06 75 51 62 07
mathilde.grandfils@cgt-ep.org



Mathieu Kaepelin
06 64 14 85 83
mathieu.kaepelin@cgt-ep.org



Nadège Deladoeuille
06 75 78 96 97
nadege.deladoeuille@cgt-ep.org



Damien Smagghe
06 08 18 69 87
damien.smagghe@cgt-ep.org

REJOIGNEZ UN SYNDICAT OFFENSIF ET COMBATIF, REJOIGNEZ LA CGT !

RETROUVEZ LA CGT SUR :